

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt du mois de juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h30, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de convocation : 13/06/2014

Présents tous les Membres sauf M Garrot, excusé, représenté par M Haas, M Lachaux arrivé à 20h10 et Mr Boyeaud

Secrétaire de séance: M Haas

### **Désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs**

#### *Constitution du bureau électoral*

Le Président : Le Maire, Mme Dauby V

4 membres du Conseil Municipal présents

- 2 membres les plus âgés : M Ducrot Verdun JP, M Christoforou T

- 2 membres les plus jeunes : Mme Protat E, M Biard R

Le Secrétaire : le secrétaire de cette séance M Haas D

Désignation de 3 délégués ainsi que de 3 délégués suppléants

Mme la Présidente a constaté trois candidatures pour la désignation des délégués et trois candidatures pour la désignation des délégués suppléants

Candidatures pour les délégués : Mme Dauby V

M Ducrot Verdun JP

M Christoforou T

Candidatures pour les délégués suppléants : M Haas D

M Colas D

Mme Protat E

Vote à bulletin secret et sans débat. Le dépouillement des bulletins a été effectué par le Bureau Electoral

Résultat de l'élection

#### Les délégués

Nombres d'abstentions	0
Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	13
Nombre de bulletins nuls ou blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	13
<i>Nombre de voix obtenues par chaque candidat :</i>	
Mme Dauby V	13
M Ducrot Verdun JP	13
M Christoforou T	12

### Les délégués suppléants

Nombres d'abstentions	0
Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	13
Nombre de bulletins nuls ou blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	13
<i>Nombre de voix obtenues par chaque candidat :</i>	
M Haas D	13
M Colas D	13
Mme Protat E	13

La Présidente du bureau électoral a donné lecture des délégués élus (Mme Dauby, M Ducrot Verdun et M Christoforou) et des délégués suppléants (M Haas, M Colas et Mme Protat)

### **SYDESL : Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu, pour le remplacement des lampes d'éclairage public (29 lampes : hameaux de Vincelles, Servelle, Corlay) dans le but d'économie d'énergie. Les travaux se chiffrent à 15190 € HT, une subvention du SYDESL est accordée pour 7595 € HT la charge restant à la commune est de 7595 € HT arrondi à 7600 €  
Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'engagement de ces travaux.

Arrivée de M Lachaux

### **Syndicat des Eaux Région de Sennecey le grand**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les travaux qui vont être engagés sur la commune par le syndicat : renouvellement des canalisations d'eau potable rue du Calvaire à Sully.  
Le syndicat informe la commune de l'absence de protection incendie dans cette partie du hameau. Le surcoût occasionné pour la mise en place d'un poteau incendie est de 3600 € HT (mise en place de tuyau en diamètre 100 sur 200 mètres au lieu de diamètre 60) et est à la charge de la commune.  
Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'installation de protection incendie et accepte le surcoût à la charge de la commune

### **Délibération pour le remboursement des soins d'un employé communal**

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le remboursement des soins de M Guillaume Charitat suite à l'accident intervenu.

### **Délibération pour le contrat d'assurance du Camion Renault Master**

Suite à l'achat du véhicule de voirie, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le contrat d'assurance auprès de l'agence MMA de Tournus.

### **Service Assistance Technique Assainissement du Département**

Mme le Maire présente la nécessité d'avoir un référent sur la commune. M Didier Colas est nommé référent du Service Assistance

## **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Mme Protat, élue à la communauté de communes entre Saône et Grosne, présente au Conseil Municipal la demande de la communauté de communes d'avoir un référent sur la commune au niveau du SPANC. M Didier Colas est nommé référent.

## **Circulation à Corlay**

Le conseil Municipal décide de la mise en place d'une ligne STOP au croisement du chemin de la treille et de la rue des maquisards

## **Mise en Sécurité de l'atelier Municipal**

Suite au cambriolage de ce début d'année et au renouvellement du matériel le conseil municipal vote pour l'installation d'un dispositif d'alarme dans l'atelier municipal.

Pour 12, Contre 0, Abstention 2

Le conseil Municipal accepte le devis présenté par la société ATIFC pour l'achat et l'installation de ce dispositif.

## **Questions diverses :**

\_ Mme le Maire informe le souhait de GDF de procéder à la révision du contrat et attend des éléments autres avant de l'envisager.

\_ Mme le Maire fait part d'un courrier de M Guillaume Charitat concernant les vitesses excessives dans le hameau de Servelle sur la départementale D181. Mme le Maire va faire remonter la réclamation auprès de la DRI.

\_ Mme le Maire informe le conseil Municipal de l'accord de la DRI pour le déplacement du panneau d'agglomération sur la départementale D147 La Guiche.

\_ Mme le Maire informe de l'achat de tables et de poubelles pour l'aménagement du terrain de sport et de la chapelle de Sully.

\_ M Christoforou présente au conseil Municipal les remerciements de M et Mme Valchérat pour la réparation de la pompe du puits effectuée par les employés communaux M Charitat et M Viennois.

\_ Mme le Maire, au nom du Conseil Municipal, remercie le GAEC des Fleurs d'Ouroux pour son don de fleurs.

\_ Présentation de la commission des affaires sociales de la communauté de communes entre Saône et Grosne (Maison Médicale, Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles, Espaces enfants Jeunesse, transport à la demande, Relais de service Public, Micro crèche de St Ambreuil)

\_ Présentation par la commission vie locale de la manifestation du 12 juillet ainsi que celle organisée par l'association les Roulottes en Chantier (du 5 au 10/08) sur le terrain de sport. La séance est levée à 21 heures 45.